

28 AVR. 2016

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 MINIVERT



N° d'épreuve FFM	400	Organisateur
Moto-Club	MC PIERRE TORRION	
N° d'affiliation	2461	
Date	DIMANCHE 24 JUILLET 2016	
Lieu	GRIEGES	
Organisateur technique	COMAS CHRISTOPHE	
Adresse	36 PLACE DE L'GLISE 01290 GRIEGES	
E-mail	comas.christophe@aliceadsl.fr	
Téléphone	06 72 80 50 28	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BESSON GERARD	Licence : 003824
Délégué FFM (Président du Jury)	VERNOIS SERGE	Licence : 023830
Membre du Jury	LIOGIER ANDRE	Licence : 171369
Membre du Jury	ROCHE PAUL	Licence : 142107
Commissaire technique responsable	TOMAT GERMAINE ↕	Licence : 013132
Responsable du chronométrage	LANIEL CHRISTIAN ↕	Licence : 103745
Responsable du parc coureur	POMMERET ALEXIS	Licence : 127183

Article 3 Catégories & Engagements

➔ Minivert 65cc

Age..... De 8 à 12 ans
Licences..... Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée..... 65cc
Plaques..... Numéro blanc sur fond bleu

➔ Minivert 85cc

Age..... De 8 à 12 ans
Licences..... Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée..... 85cc
Plaques..... Numéro blanc sur fond bleu

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).

👉 Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.



CHAMPIONNAT DE FRANCE
2016
MINIVERT



REGLEMENT PARTICULIER 2016

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation


Médecin responsable médical	Dr ADAD JEAN		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	MACON (71)	Temps de trajet (en min)	20 MIN

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site LIEU DIT LA PIERRE THORION
Adresse GRIEGES (01)

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1332 M
Largeur minimum de la piste 7 M
Largeur de la grille 37 M
Longueur de la ligne droite de départ 73 M
Nombre d'OCP* 16
*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
Pendant les essais : 40
En manche : 40

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto Club

Date: 11/09/2016



Visa de la Ligue

Date: 29 AVR 2016

**LIGUE MOTOCYCLISTE
RHONE-ALPES**
18 Chemin de l'Île Neuve
Z.A. Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél. : 04 75 58 23 50

Visa de la FFM

Date: 16/06/16
Numéro: 16 10662



HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

N° d'épreuve FFM..... 400
 Moto-Club..... MC PIERRE TORRION
 N° d'affiliation..... 2461
 Lieu..... GRIEGES

Organisateur



Date DIMANCHE 24 JUILLET 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13H30	20H00	Contrôles administratifs	TOUS SAMEDI	
13H30	20H00	Contrôles techniques	TOUS SAMEDI	
6H45	7H45	Contrôles administratifs	TOUS DIMANCHE	
6H45	7H45	Contrôles techniques	TOUS DIMANCHE	
8H00	8H15	Essais Libres	OPEN	15 MIN
8H20	8H35	Essais Libres	MX 2	15 MIN
8H40	8H55	Essais Libres	MINIVERT 85	15 MIN
9H00	9H15	Essais Libres	MINIVERT 65	15 MIN
9H20	9H35	Essais Chronométrés	OPEN	
9H40	9H55	Essais Chronométrés	MX 2	
		Pause		
10H10	10H20	Essais Chronométrés	MINIVERT 85	10 MIN
10H25	10H30	Test de départs	MINIVERT 85	5 MIN
10H35	10H45	Essais Chronométrés	MINIVERT 65	10 MIN
10H50	10H55	Test de départs	MINIVERT 65	5 MIN
11H00	11H25	Manche 1	OPEN	20 MIN + 1T
11H30	11H55	Manche 1	MX 2	20 MIN + 1T
		Repas		
13H20	13H45	Manche 2	OPEN	20 MIN + 1T
13H50	14H00	Tour de reconnaissance	MINIVERT 85	10 MIN
14H00	14H20	Manche 1	MINIVERT 85	15 MIN + 1T
14H30	14H40	Tour de reconnaissance	MINIVERT 65	10 MIN
14H40	15H00	Manche 1	MINIVERT 65	15 MIN + 1T
		Entracte		
15H30	15H40	Tour de reconnaissance	MINIVERT 85	10 MIN
15H40	15H55	Manche 2	MINIVERT 85	15 MIN + 1T
16H00	16H10	Tour de reconnaissance	MINIVERT 65	10 MIN

HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Date

DIMANCHE 24 JUILLET 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16H10	16H30	Manche 1	MINIVERT 65	15 MIN + 1T
16H35	16H45	Remise des Prix	MINIVERT 85	
16H45	17H00	Remise des Prix	MINIVERT 65	
17H05	17H30	Manche 2	MX 2	20 MIN + 1T
17H40	18H10	Remise des Prix	OPEN et MX 2	
18H10	18H40	Réunion du Jury		
20H00		Fin		

